



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

PAP

Question écrite n° 16832

Texte de la question

M René André attire l'attention de M le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, chargé du logement, sur les difficultés rencontrées par les organismes de crédit immobilier du fait de l'insuffisance des dotations pour les crédits PAP. Il lui rappelle à ce sujet ses propres engagements, confirmés par le Président de la République lors de la clôture du congrès HLM de Paris, début juin. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître la politique qu'il entend mettre en œuvre au cours des prochains mois pour respecter ces engagements.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre délégué chargé du logement attache une attention toute particulière au dossier de l'accès social à la propriété. Le constat des difficultés rencontrées par de nombreux accédants fortement surendettés, la croissance des dépenses d'aide à la personne, le coût très élevé du réaménagement des PAP consentis en période de forte inflation ont conduit le Gouvernement à faire procéder à une évaluation détaillée de l'efficacité des aides publiques dans ce domaine et à une réflexion sur les évolutions souhaitables. Le rapport de la commission présidée par M Jean-Michel Bloch-Laine, qui a été rendu public, a fait l'objet de discussions avec les différents partenaires concernés. L'éventualité de la suppression du prêt PAP complet par l'aide personnalisée au logement et de son remplacement par une prime unique a, en particulier, été examinée. Cette solution n'a pas paru pouvoir être retenue. Elle conduirait à une désolubilisation importante par rapport au système actuel dans l'hypothèse où la prime serait fixée à un niveau raisonnable et son efficacité sociale s'en trouverait fortement altérée. Elle entraînerait des coûts budgétaires que l'on ne peut envisager à court terme dans le cas d'une aide équivalente. Les réflexions qui ont été conduites à cette occasion et auxquelles ont participé l'ensemble des organisations professionnelles et associations d'usagers ont néanmoins montré la nécessité de faire évoluer, sur certains points, les aides publiques à l'accès social. Les décisions éventuelles d'aménagement du régime des PAP et des prêts conventionnés seront prises dans le cadre de la préparation du budget pour 1990. Soucieux de répondre aux professionnels et aux candidats à l'accès et d'éviter les ruptures de charge, le Gouvernement a fixé à 55 000 l'enveloppe disponible pour 1989. Il a également décidé d'augmenter de 6 p 100 les plafonds de ressources en les alignant sur ceux appliqués aux prêts locatifs aidés (PLA) et de mettre à l'étude les modalités des quotas. À titre d'avance, une première enveloppe de 15 000 PAP avait déjà été mise à la disposition des régions au début de 1989. Une seconde enveloppe de 7 500 PAP a été déléguée courant mai. Le ministre délégué chargé du logement a demandé à ses services de prendre les dispositions utiles pour que les 32 000 nouveaux PAP soient délégués, selon les règles habituelles, en deux acomptes concernant les troisièmes (18 750 PAP) et quatrièmes (13 750 PAP), dans les meilleurs délais.

Données clés

Auteur : [M. André René](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16832

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 août 1989, page 3612